



Extrait de délibération

Bureau syndical 12 juin 2017 – Parthenay

Identifiant
B4/2017-06-04

L'An Deux Mille Dix Sept le lundi douze juin à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 8 juin 2017
Nombre de délégués en exercice : 9
Présents : 7

Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 2
Votants : 7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, BIRONNEAU Pascal, OLIVIER Pascal	...
Secrétaire :	MORIN Joël	...
Secrétaire adjoint :	...	CORNUAULT Véronique
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine,	CUBAUD Olivier

Convention Billetterie Affaires avec l'Agence Richou de Parthenay pour l'année 2017

Pour les besoins de l'activité de l'établissement, les collaborateurs sont amenés à faire des déplacements nécessitant l'achat de titres de transports, des réservations hôtelières ou des locations de véhicules.

Afin de faciliter la gestion de ces besoins, le Pays de Gâtine a sollicité les services de l'Agence Richou à qui elle confie la commande des services précités. Une première convention avait été signée fin 2013 par le SMAEG. Le mode de rémunération de l'agence repose sur la facturation de frais pour chacune des prestations fournies, définis comme suit :

AERIEN (par billet)

France métropolitaine	Europe Proche Orient Afrique du Nord (Maghreb)	France DOM TOM Reste du monde
Court courrier	Moyen courrier	Long courrier
29,00 € HT	45,50 € HT	81 € HT < 1500 96 € HT > 1500

SNCF

France Aller simple	4,50 € HT
France Aller Retour	9,00 € HT
Etranger Aller simple	10,00 € HT
Etranger Aller Retour	20,00 € HT

Carte d'abonnement	30 € HT
Frais de modification sur le transport aérien	20 € HT
Frais de modification sur le transport SNCF	10 € HT
Frais de modification complexe	40 € HT
Frais de réservation ou modification voiture, hôtel	10 € HT
Frais d'annulation	10 € HT

Les membres du Bureau syndical autorisent le Président du PETR à signer la convention de billetterie d'affaires avec l'Agence Richou pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 selon les tarifs mentionnés ci-dessus.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD